



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous



**LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL**

LES obligations de la structure d'accueil d'un service civique

1. LE RÔLE DE LA STRUCTURE

L'objectif de l'**engagement** de Service Civique est de mobiliser la jeunesse pour répondre aux défis de la société. Il offre un cadre d'engagement où les jeunes pourront se côtoyer et vivre une expérience humaine unique.

Agis sur d'autres aspects du plan de développement :

- Le développement des **offres de pratiques**
- Le développement des **offres de services** à « la population » par les clubs.

Il est donc un **outil structurant** pour la vie du club, renforçant le projet associatif du club car le dispositif permet :

- A toutes structures de développer de nouvelles actions, permettant de renforcer leurs implantations locales, d'être identifiées comme acteurs « sportif et social » dans leurs environnements
- Aux structures non employeur de vivre une première expérience de gestion d'une RH « non bénévole »

LES obligations de la structure d'accueil d'un service civique

2. LE RÔLE DU VOLONTAIRE

Le volontaire aura pour mission d'encourager la pratique du Handball auprès de **tous les publics**. Il sera également amené à participer au **développement** des actions sportives.

- Découvrir le monde du sport et de l'associatif
- Développer ses compétences personnelles et professionnelles
- S'engager dans une action solidaire
- Se projeter dans leur avenir professionnel



LES obligations de la structure d'accueil d'un service civique

3. LES INDEMNITÉS

619,83€

Somme total reçu par un volontaire tous les mois



81,5%

des indemnités sont versés directement par les services de l'état tous les mois au volontaire



SOIT 504,98€



114,85€/mois

versement du club au jeune dont **100€** versés par l'État pour le club

4. LES FORMATIONS

L'organisme d'accueil d'un volontaire Service Civique doit l'inscrire, au cours des six premiers mois, dans deux formations obligatoires :

PSC1 

Formation de 7h pour apprendre les gestes de premiers secours

→ 60€ remboursés sur présentation d'une facture

Formation Civique et Citoyenne 

Formation de 14h de sensibilisation du volontaire aux enjeux de la citoyenneté

→ 100€ versés au 3ème mois de la mission

LES obligations de la structure d'accueil d'un service civique

5. LES MISSIONS

 **24H/semaine** →

Une à trois missions définies ayant pour thématique :



Handicap



Réussite scolaire



Santé et bien-être



Respect de l'environnement



Responsabiliser les jeunes



Favoriser la relation parent-enfant



Aide à la pratique du handball pour un public adolescent



Favoriser l'accès à la pratique pour le public éloigné



Favoriser l'accès à la pratique du handball chez les jeunes filles

6. LES CONTRES-INDICATIONS

Statut d'alternant → Incompatible car excède le cadre légal hebdomadaire prévu par le code du travail

Contrat 35h → Incompatible car excède le cadre légal hebdomadaire prévu par le code du travail

Entraîner seul → l'impossibilité d'entraîner seul dans le cadre du service civique et donc d'apparaître seul sur les feuilles de match.

LES obligations de la structure d'accueil d'un service civique

7. LES OBJECTIFS DE LA LIGUE

100 services civiques du 1^{er} septembre au 31 décembre

- 2 services civiques maximum/club
- Priorité au club ayant des volontaires en situation de **handicap**, des volontaires **féminins**, des volontaires masculins et féminins (**parité**)

